

Elle s'interroge sur le rôle d'une antenne dans la mort de son fils

Christophe Martin vivait à Cusset. Il a succombé à un cancer au cerveau le 5 juillet dernier. Sa chambre était située dans l'axe d'une antenne relais de téléphone. Sa mère, Isabelle, s'interroge. Sans recevoir de réponse.

« La colère, ce n'est pas efficace ! » Isabelle Martin ne veut pas être à l'origine d'un scandale. Cette ancienne Villeurbannaise veut des réponses à ses questions. Des questions qui concernent les causes du décès de son fils, Christophe, emporté en juillet dernier à l'âge de 21 ans par une tumeur au cerveau.

En cause : la présence d'antennes relais de téléphone sur un immeuble proche de son ancien appartement de la rue Chamfort, à Cusset, à quelques dizaines de mètres de la chambre de son fils. L'une des antennes est orientée vers cette pièce. « Mes doutes et mes interrogations [...] ont commencé, quand mon beau-frère a occupé la chambre dans laquelle mon fils avait dormi pendant des années », explique Isabelle Martin. C'était en février dernier.

Son beau-frère se plaint alors de maux de tête, de sensations de chaleur à la tête, de saignements de nez. Il a l'idée de contacter « Robin des toits. Un représentant de cette association, qui se préoccupe des risques sanitaires présumés liés aux technologies sans fil, vient effectuer des mesures de champ électromagnétique en mai. Entre 15 et 16 heures, ses relevés feraient état d'un champ de 2,35 volts/mètre dans la chambre du jeune homme.

C'est inférieur à la norme légale de 3 volts/mètre, mais considéré comme élevé par l'association. D'abord parce que la mesure n'a pas été réalisée à une heure de pointe. Ensuite, parce que pour « Robin des toits », les effets sanitaires d'une exposition à un champ électromagnétique pourraient débuter bien en deçà de ce niveau. L'exposition préconisée est, selon le représentant de l'association, de 0,6 volt.

Aux yeux d'Isabelle Martin, ces constats justifient de nouvelles investigations. Reçue en mairie le 23 mai, elle souhaite savoir qui exploite les antennes relais et voir procéder à des mesures indépendantes. « J'ai été reçue avec beaucoup d'amabilité », souligne la mère de Christophe.

Depuis, plus rien... « Deux opérateurs sont concernés. Nous les avons sollicités pour qu'ils réalisent des mesures de valeurs de champ électrique », rectifie hier François Rysto, directeur de cabinet du maire, rappelant qu'une charte passée entre la Ville et ces opérateurs impose des contraintes à ces derniers. Les relevés seront ensuite transmis à l'Agence nationale des fréquences pour évaluation des risques.

Yannick Ponnet yponnet@leprogres.fr

Ndlr de Next-up organisation :

"Il n'y a évidemment aucun problème" : nous pouvons vous communiquer préventivement avec certitude le résultat et le commentaire immuable de la mécanique "bien huilée" des mesures dites officielles : « Celles-ci sont INFÉRIEURES de xx fois aux valeurs réglementaires des seuils du Décret 2002-775 ... ». Madame Isabelle Martin "peut être rassurée" ! et **Mr François Rysto peut dormir la conscience tranquille.**

Depuis 2002, par un scandale politico-économico-sanitaire les opérateurs de téléphonie mobile s'appuient sur [le Décret 2007-775](#) et ses valeurs d'irradiations folles opposables qui ne glorifient pas ceux qui en sont les promoteurs le 3 mai 2002 [dans les conditions que l'on sait](#).

Nous nous devons légitimement de dénoncer ces valeurs qui n'ont évidemment jamais été testées sur l'humain, [notamment par tous ceux qui en font l'apologie](#).

En se qui concerne les maux de Tête, les sensations de chaleur à la tête, les saignements de nez, etc... du beau-frère de Madame Isabelle Martin, suivant un discours tout autant ressassé :

« . . . évidemment rien n'est prouvé, si nous ne mettons pas en doute ces symptômes, nous pensons qu'ils peuvent être d'ordre psychologiques, d'ailleurs l'OMS . . . ».

Que tous ceux qui sont "catalogués négationnistes notoires" et qui font perdurer le système, sachent : "Que par beau temps ou mauvais temps, le temps change et souvent rapidement".

En ce qui concerne l'étude internationale INTERPHONE évoquée en fin du [reportage de France 3](#), l'affaire est entendue, le masque est tombé : C'est le chaos... mais reporté début 2009, après les fêtes !!